

Activités internationales



Bulletin d'information de
l'espace International de la CGT

n° 19 - 2^e trimestre 2015

Un second semestre bien occupé...

Sommaire

Édito

Actualités

Russie : Congrès de la FNPR

Dossier

Réflexions de la CSI sur les Objectifs de

développement durable (ODD)

Réunion de la Coalition climat

internationale

Que dit la CES ?

Que dit la CSI ?

Nouvelles d'Europe

Belgique

Grande-Bretagne

Grèce

Serbie

Nouvelles du Proche et Moyen Orient

Migrations internationales

Parce que la poésie doit garder droit de

cité à Lodève

Réseau syndical migration : c'est parti !

Lâche attentat de Tunis

Turquie

Qatar

Nouvelles des Amériques

Rencontre avec Emilia CASTRO, CSN,

Québec

Commerce international : les tribunaux

privés en question ?

Nouvelles d'Asie et d'Océanie

Australie – Une mobilisation réussie

Bangladesh – Effondrement d'une

cimenterie

Hong Kong – l'employeur d'une

travailleuse domestique indonésienne

condamné

Nouvelle-Zélande - Action des

travailleurs de la restauration rapide

Corée du Sud : la lutte se poursuit pour

les travailleurs de chez Samsung

Écho du CESE

Pour une nouvelle gouvernance

d'entreprise

Écho de la CSI

Tribune commune aux organisations

syndicales françaises

Écho de l'OIT

Les normes de l'OIT en santé et sécurité

au travail menacées par la norme ISO

45001

.../...

Le deuxième semestre 2015 s'annonce chaud : le réchauffement climatique sera à l'ordre du jour de la COP 21 à Paris en décembre. Pour le président Hollande, c'est à peu près le seul rendez-vous au niveau international où il pourra briller à condition de réussir l'exploit d'arriver à un accord substantiel !

Pour le mouvement syndical, le défi est considérable, puisqu'une transformation de l'économie mondiale aux exigences du changement climatique n'est pas naturellement favorable aux travailleurs. Nous exigeons une « transition juste » qui en fait est une double revendication : nous avons besoin d'une transition en premier lieu - nous ne pouvons continuer comme si de rien n'était. Ensuite, en deuxième lieu, cette transition doit tenir compte des besoins des travailleurs - qu'elle soit juste.

Le dossier de ce numéro décrit où nous en sommes, et comment le mouvement syndical compte peser dans la balance tout au long de cette année.

Bien entendu, l'activité revendicative internationale ne s'arrête pas là pour autant. Notamment, du côté d'un renforcement de la responsabilité des firmes multinationales où il y a des évolutions.

Le projet de loi sur le devoir de vigilance des sociétés-mères vis-à-vis de leurs fournisseurs est revenu à l'Assemblée nationale. La CGT a été auditionnée et a expliqué sa position.

La CSI a obtenu que, lors de la réunion du G7 cette année, en Allemagne, la responsabilité des entreprises vis-à-vis des filières soit à l'ordre du jour des discussions. La CGT était là quand les revendications ont été présentées à la chancellerie allemande, Merkel, présidente du G7.

L'association Sherpa, soutenue par la CGT, a porté plainte contre Vinci pour ces agissements vis-à-vis des travailleurs au Qatar, dont bon nombre sont migrants, venus du Népal, et privés des plus élémentaires droits.

Finalement, dans le cadre des négociations commerciales avec le Canada (accord CETA), l'introduction des tribunaux privés est remise en question par le gouvernement français. Pour la CGT, c'était l'occasion d'interroger l'arrogance du patronat qui, d'un côté défend bec et ongles cet accès aux tribunaux privés, et qui, de l'autre est vent debout contre le devoir de vigilance des groupes transnationaux ! On veut tous les droits, sans accepter aucun devoir

Wolf Jäcklein

Animateur de l'espace International

.../...

Écho de la CES

La préparation du 13^e Congrès de la CES avance

Plateforme DESC

À voir, à lire

Inégalités et pauvreté en Europe
Justice climatique : il n'y a pas d'emploi sur une planète morte
Laurent Davezies, «Le nouvel égoïsme territorial. Le grand malaise des nations»
Plateforme pour le développement des Amériques
Documentaire, Harold Crooks : «Le prix à payer»

Vous pouvez nous joindre :

Wolf JÄCKLEIN

Animateur de l'espace International
Courriel : wjacklein@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 89

Frédéric IMBRECHT

Membre de la CE confédérale
En charge des questions européennes
Courriel : f.imbrecht@cgt.fr
Tél : 01 55 82 81 83

Stéphanie BAVARD

Assistante de direction
Courriel : s.bavard@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 90

Nicole BREGERE

Secrétaire de direction
Courriel : n.bregere@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 94

Pierre COUTAZ

CSI – OIT – Normes sociales - CEI
Courriel : p.coutaz@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 91
Portable : 06 12 80 09 80

Jean-Jacques GUIGON

Afrique - PMO
Courriel : jj.guigon@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 85
Mobile : 06 08 25 70 41

An LE NOUAIL

Membre du CESE
Courriel : a.lenouail@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 63

Actualités

Russie : Congrès de la FNPR

Un petit rappel de l'état des forces syndicales en présence en Russie

Le congrès de la FNPR, organisé un an jour pour jour après l'ouverture des JO de Sotchi visait à une démonstration de force de l'organisation, dans la ville symbole de l'ère Poutine. Un bref rappel du paysage syndical russe s'impose. Ses deux acteurs, affiliés l'un et l'autre à la CSI, sont :

- la Fédération des syndicats indépendants de Russie (FNPR, 17 millions d'adhérents toujours revendiqués et payés à la CSI, ce qui, numériquement, la place au premier rang des OS affiliées à notre Internationale), héritière historique, pécuniaire et matérielle du VTsSPS (le Conseil général des Syndicats Soviétiques). Notons cependant qu'aucun chiffre sur les adhérents ne figure tant dans le rapport d'activité que dans le document d'orientation soumis aux congressistes. Le président de la FNPR, avant comme après le congrès, est Mikhaïl Shmakov ; il siège depuis 1992 et vient d'être réélu à la quasi-unanimité des votes à la tête de l'organisation pour un nouveau mandat de cinq ans. S'il le mène jusqu'à son terme (il a déjà 65 ans), il atteindra la longévité record de 28 ans à la tête de son organisation. Il est également vice-président de la CSI et président du PERC, l'organisation continentale de la CSI pour l'Europe. Le numéro 2 de la FNPR est et reste Andreï Issaev, député Yedinaya Rossiya (le parti de Poutine), vice-président de la Douma et qui, à ce titre, a participé au congrès du Front national en novembre 2014 à Lyon ;
- la Confédération du Travail de Russie (KTR, près de 2 millions d'adhérents déclarés à la CSI, créée en 2010 par la



fusion de trois familles : l'ancienne KTR, acteur démocratique du changement de régime et bien implantée dans

des secteurs comme les transports, les chemins de fer et le contrôle aérien ; l'ancienne Confédération Générale du Travail (VKT), acteur très présent dans la métallurgie et les entreprises étrangères établies en Russie ; et des militants de ZT-Zachtchita Truda (Défense du travail), organisation très marquée à gauche, forte dans certaines régions (l'Oural, la Sibérie centrale, Tioumen, la région de Leningrad et la ville de Saint Petersburg). Beaucoup de militants animant les mouvements sociaux (de défense du logement ou de l'environnement par exemple) ont aussi rejoint la nouvelle KTR. Le président de KTR est Boris Kravtchenko (ancien président de VKT). Nous avons d'excellentes relations avec la KTR : nous partageons souvent la même appréciation critique mais constructive sur la CSI, sur certains aspects de la situation internationale ou sur l'importance de tacler l'influence excessive et les pratiques douteuses des firmes-multinationales. Notre fédération des transports a, par exemple, récemment envoyé une lettre aux autorités russes pour prendre la défense de trois contrôleurs aériens de la KTR emprisonnés depuis l'accident aérien qui a coûté la vie à Christophe de Margerie, PDG de Total, à l'aéroport de Moscou à la fin de l'année dernière.



Bilan du congrès et des questions abordées avec la direction de la FNPR

Le lien au pouvoir, déjà très marqué lors des précédents congrès, frappe toujours les esprits. Comme lors de la précédente édition du congrès, Vladimir Poutine a studieusement écouté le discours du président de la FNPR, comme d'ailleurs les deux ministres présents et le président du patronat russe, prenant des notes. Il a ensuite répondu à certaines des interpellations lancées depuis la tribune par le leader syndical. Dans son discours, Mikhaïl Shmakov a en effet abandonné sa tonalité habituelle vantant les avancées sociales du gouvernement russe : il a fustigé le libéralisme économique, dénoncé les privatisations, défendu les services publics, demandé une augmentation des salaires et des retraites. Poutine lui a répondu en soulignant son souci du service public et du maintien ou de l'augmentation, malgré la crise générée par les sanctions occidentales, des salaires et des retraites.

Mais le point que nous souhaitons surtout aborder avec nos camarades de la FNPR était bien entendu la participation de leur vice-président Issaev au congrès du Front National à la fin novembre 2014 (cf. article dans la dernière livraison de la newsletter). Nous avons signifié à la direction de la FNPR qu'il s'agissait pour nous d'une insulte et d'une grave faute qui ne pouvait s'expliquer par le malentendu ou l'ignorance. L'explication de la FNPR, confirmée dans un courrier envoyé en réponse à une lettre du 26 février de Philippe Martinez et Laurent Berger (voir encadré), reposait sur deux arguments : d'une part que la direction de la FNPR n'était pas au courant de cette participation, et d'autre part qu'Issaev participait au congrès du FN en tant que représentant du parti du Poutine Yedinaya Rossiya et non en tant que vice-président de la FNPR.

PC

Courrier commun CGT/CFDT à Mikhaïl Shmakov, président de la FNPR

Nous avons constaté avec stupeur qu'Andrey Issaev, Vice-Président de la Douma, mais aussi Premier Vice-Président de la FNPR, a participé au mois de Novembre dernier au Congrès national d'un parti politique français d'extrême droite, le Front National.

Ce parti développe dans notre pays une idéologie raciste et xénophobe et s'oppose aux valeurs de démocratie et de liberté d'expression. Il porte un programme antisocial et antisyndical. Ses propositions créeraient des divisions entre les travailleurs et affaibliraient leurs droits. Ses idées sont donc constamment combattues par nos organisations syndicales.

Nous considérons tout à fait anormal qu'un haut représentant d'une organisation membre de la CSI participe au Congrès d'un parti dont les valeurs sont clairement opposées à celle du syndicalisme indépendant. Certes, nous savons bien qu'Issaev était présent au congrès du Front National au nom du parti Yedinaya Rossiya. Mais nous regrettons que ton organisation n'ait pas sollicité l'avis des organisations françaises membres de la CSI pour recevoir notre éclairage sur la nature de l'extrême droite française.

Nous appelons donc à la vigilance pour que le syndicalisme international défende ses valeurs de liberté, de démocratie et de justice, et mène le combat contre les idéologies extrémistes et xénophobes. Nous attendons un geste de la part du FNPR pour clarifier son positionnement en ce sens. (...)

Mariannick LEBRIS

Formation syndicale - Asie & Pacifique
Courriel : mk.lebris@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 82
Mobile : 06 83 27 59 39

Denis MEYNENT

Membre du CESE
Courriel : d.meynent@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 78

Matthieu MORIAMEZ

Questions économiques
Afrique - Océan Indien
Courriel : m.moriamez@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 86
Mobile : 06 19 60 50 21

Marie-Christine NAILLOD

Coopération au développement - Amériques
Courriel : mc.naillod@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 92
Mobile : 06 27 79 60 49

Joëlle SCHNITZER-BAMBI

Relations bilatérales en Europe - Balkans
Courriel : j.bambi@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 81

Renata TRETIKOVA

Gestion des projets européens et internationaux
Courriel : r.tretiakova@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 79

Özlem YILDIRIM

Droits - Migrations - Proche et Moyen Orient
Courriel : o.yildirim@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 83

Ont collaboré à ce numéro : **Fabienne Cru-Montblanc, Bruno Dalberto, Lydie Delmas**

Conception - réalisation : La CGT
Espace International
Case 7-3 - 263 rue de Paris
93516 Montreuil cedex
Maquette : DIC-MTG - 15/04/2015
Photos : DR
Imprimé par nos soins

Financé par les cotisations des syndiqué-e-s

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Réflexions de la CSI sur les Objectifs de développement durable (ODD)

La Déclaration sur le droit au développement (1986) affirme : « *Le droit au développement est un droit inaliénable de l'Homme, en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'Homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés, et de bénéficier de ce développement* ».

Suite à la publication du rapport du secrétaire général des Nations unies en décembre 2014, les négociations intergouvernementales sur les futurs Objectifs de développement durable se poursuivent mensuellement à New York, et se termineront en juillet 2015. Elles portent principalement sur les indicateurs qui seront associés aux 17 ODD et leurs 169 cibles (voir Newsletter internationale n° 17/18). Pour l'instant, à raison de deux indicateurs par cible, ce sont donc sur 340 indicateurs que travaillent les représentants des gouvernements !

La CSI participe – soit directement, soit par le biais de l'Internationale de l'éducation (IE) et l'Internationale des services publics (ISP) – aux négociations, dans un but double : défendre les recommandations considérées adéquates (en veillant à ce qu'il n'y ait pas de régression) et faire pression pour des améliorations dans des domaines qui ne sont pas suffisamment ambitieux.

De nombreuses lacunes sont à combler en ce qui concerne la mise en œuvre et le financement des futurs ODD. Dans la pratique, cela implique de nouvelles orientations politiques, aussi bien au niveau national qu'international. Ce changement d'orientation devra s'opérer à grande échelle, si l'on veut mettre un terme aux inégalités actuelles.

Les politiques économiques et financières internationales doivent s'appliquer à plus de justice sociale pour tous. Le cadre de développement de l'après 2015 doit se fonder sur des engagements en faveur d'une taxation des milliards de dollars accumulés

en capital, afin de rediriger ces capitaux vers des investissements productifs : une économie plus « verte », des services publics de qualité, une transition juste et des emplois décents. Seules les firmes multinationales sont les grandes gagnantes de la situation actuelle : les gouvernements voient leurs revenus diminuer et les salariés travaillent dans des conditions précaires. Il faudra également veiller à la mise en place d'un cadre mondial, chargé de réglementer et contrôler le comportement des marchés financiers. Une taxation sur les transactions financières doit enfin être appliquée de manière universelle.

Qu'est-ce que la transition juste ?

Il s'agit d'organiser le passage vers une économie à faibles émissions carbone, porteuse d'un projet de société durable pour les générations à venir, sans que les travailleurs confrontés au changement de leur outil de travail et mode de production en soient les victimes. Il s'agit donc d'assurer la transformation des emplois existants et le développement d'emplois nouveaux, par la formation des travailleurs aux processus et technologies « propres », leur permettant ainsi d'acquérir des savoir-faire nouveaux.

Il n'existe pas de solution universelle à la transition juste. Chaque pays devra développer son propre plan de transition.

Tandis que les pays disposant de revenus élevés sont en mesure de s'ouvrir au commerce mondial, d'attirer les investissements et se développer davantage, les pays en développement ont, eux, besoin de réaliser des partenariats avec différents acteurs

(entreprises, syndicats, universités, politiques) pour se développer. Mais ces partenariats doivent être au service des pays récipiendaires, et par conséquent respecter les normes et réglementations définies par les États, auxquels il incombe la responsabilité d'assurer le contrôle et le suivi de tels partenariats.

L'objectif 8, « *Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous* », nécessite l'adoption de cadres politiques tripartites qui englobent tous les aspects de l'emploi, étayés par des politiques commerciales, industrielles et fiscales adéquates. La voie du développement durable passe par une économie plus verte et une transition juste pour les travailleurs. Cela implique, pour les États, des investissements conséquents dans l'éducation et la formation. Ces mêmes États doivent pouvoir garantir un accès universel aux services et biens publics essentiels : santé, éducation, logement, eau..., grâce à des socles de protection sociale clairement définis.

Le cadre de développement de l'après 2015 doit être une opportunité pour améliorer la cohérence des politiques de développement, tout en fixant des engagements dans le domaine des droits humains et des normes sociales et environnementales. Ainsi, le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme estime que : « *Les États devraient réorganiser leurs obligations de communication sur l'après 2015 et les droits humains internationaux, et faire en sorte que leurs mécanismes nationaux destinés respectivement à communiquer des informations et à rendre des comptes se renforcent mutuellement* ».

La redevabilité mondiale est essentielle pour assurer une gouvernance plus équitable en matière de développement. Les gouvernements doivent privilégier des mécanismes de contrôle et des engagements contraignants, par opposition à l'approche volontariste actuelle. C'est pourquoi, en tant que mouvement syndical, nous réaffirmons que

les normes du travail de l'OIT concernent tous les aspects du programme de l'après 2015.

Mettre en place un partenariat mondial partagé – cela semble évident, mais pourtant, les huit Objectifs du millénaire pour le développement n'y sont pas parvenus. Le concept de responsabilité partagée doit être réaffirmé et amplifié, c'est-à-dire ne plus s'appliquer aux instances étatiques mais aussi aux acteurs « non-étatiques », comme les entreprises privées. La redevabilité doit prévaloir à tous les niveaux.

Le programme de développement durable des Nations unies commence en constatant

que le contexte économique actuel n'est pas durable. Cela exige donc que les dirigeants mondiaux fassent preuve d'une grande ambition pour renverser cette tendance. Les ODD sont atteignables, mais le cadre et les indicateurs qui les accompagneront seront tout aussi importants, voire davantage. La situation actuelle – économique, sociale, environnementale – n'est pas tenable dans de nombreux pays du monde. Si nous voulons atteindre les ODD, il faudra aussi accepter un changement de cap radical en matière de gouvernance économique et financière.

MCN

Définition du « travail décent »

Elle est donnée par l'OIT, et repose sur quatre piliers intrinsèquement liés :

- L'emploi productif et l'entreprise durable ;
- La protection sociale et la sécurité sociale pour tous ;
- Les normes et les droits fondamentaux au travail ;
- La promotion du dialogue social, y compris de la négociation collective.

Réunion de la Coalition climat internationale

La Coalition climat internationale s'est réunie à Tunis, les 23 et 24 mars 2015, en marge du Forum social mondial.

Cette coalition internationale regroupe les organisations qui avaient quitté la COP 19 à Varsovie (Greenpeace, Oxfam, WWF, les Amis de la Terre, Action Aid, Christian Aid, et la Confédération syndicale internationale - CSI-) et d'autres ONG qui ont rejoint ce mouvement. L'objectif de cette réunion était de régler certains points en suspens, quant à l'organisation d'activités à dérouler d'ici la COP 21 : chaque membre étant libre de participer en fonction de ses réalités. Quelques dates :

- 30/31 mai 2015 : 1 000 initiatives locales pour le climat ;
- 26/27 septembre 2015 : week-end d'actions sur les solutions citoyennes en

France avec un rassemblement Alternatiba ⁽¹⁾ à Paris ;

- 28/29 novembre 2015 : mobilisation de masse pour l'action climatique et pression sur les gouvernements nationaux et locaux (à Paris et dans les grandes capitales du monde) ;
- 28 novembre - 13 décembre 2015 : COP 21 à Paris ;
- 12 décembre 2015 : mobilisation à Paris pour exiger la justice climatique.

Le point de vue syndical porté par la CSI

La délégation de la CSI (dont la CGT) a insisté sur notre responsabilité pour renforcer et ancrer le mouvement et ainsi influencer les décideurs (gouvernements et

patronat). Nous avons besoin d'une ambition internationale plus forte sur le financement, l'équité, le soutien économique et la transition juste. Il faut rejeter les fausses solutions, mais il ne faut pas non plus se laisser enfermer dans un narratif qui serait uniquement ciblé sur la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC). Toutes les avenues doivent être explorées.

Ce que nous exigeons, c'est un changement de paradigme, c'est-à-dire un changement du modèle de développement (message à destination des gouvernements et des politiques) et un changement du modèle de production (message à destination du patronat), qui ne porte pas préjudice aux intérêts des salariés que nous défendons.

FCM

(1) Le mouvement Alternatiba est un mouvement de citoyens fondé à Bayonne en octobre 2013, et dont l'objectif est de montrer toutes les solutions possibles pour s'attaquer aux causes du changement climatique et enclencher une mobilisation citoyenne. Selon Alternatiba, la solution au dérèglement climatique ne viendra ni totalement d'en haut, ni totalement d'en bas mais de tous les niveaux à la fois : individuel, collectif, territorial, national et international.

Inégalités et pauvreté en Europe

Plusieurs rapports récents confirment la progression dramatique des inégalités et de la pauvreté au sein de l'union européenne, sous l'effet des politiques d'austérité.

La Fondation Bertelsmann publie depuis 2008 un « Indice de justice sociale » reposant sur six indicateurs pondérés : prévention de la pauvreté, éducation équitable, accès au marché du travail, cohésion sociale et non-discrimination, santé, justice inter-générationnelle. Dans sa livraison 2015 ⁽¹⁾, elle constate une dégradation dans la majorité des États membres, la création d'un fossé social et la montée de toute une série de déséquilibres qui mettent en péril l'intégration européenne : renforcement des écarts entre pays du nord et ceux du sud de l'Europe, accroissement des déséquilibres sociaux entre générations, progression continue du nombre d'adultes et d'enfants exposés à un risque de pauvreté, détérioration de l'accès au marché du travail (jeunes, chômeurs de longue durée, travailleurs faiblement qualifiés, etc.), accroissement de la polarisation sociale des revenus et discrimination envers les minorités, dégradation des systèmes de santé. Selon la Fondation Bertelsmann, ces évolutions négatives sont imputables aux politiques d'austérité et de réformes structurelles mises en œuvre depuis plusieurs années, avec pour conséquence de miner les systèmes de protection sociale ainsi que les investissements dans des politiques d'avenir telles que l'éducation, la recherche et le développement.

Proche des syndicats allemands, la Fondation Hans Böckler a tenté d'évaluer le double impact de la crise et des politiques de sortie de crise sur les revenus, les inégalités et la pauvreté en Grèce. De 2009 à 2013, le recul des salaires et des revenus est de 19 %. Les auteurs de l'étude indiquent que l'effet de ce recul sur l'économie a été sous-estimé par la Troïka. Ils précisent que « comparée à 2009, la masse salariale de 2013 a été inférieure de 25 milliards d'euros et la demande intérieure a même chuté de 53 milliards d'euros. En revanche, les exportations n'ont progressé que de 3,8 milliards, une augmentation particulièrement faible au vu des réductions du coût du travail imposées » ⁽²⁾. Le revenu des foyers les plus modestes (1^{er} décile) a chuté de 86 % entre 2008 et 2012. Sur la même période, les 30 % des foyers les plus riches ont perdu moins de 20 %.

(1) Voir http://www.sgi-network.org/docs/2014/basics/Social_Justice_in_the_EU_2014.pdf.

(2) Cité par *Le Monde*, 21 mars 2015, page 5.

Que dit la CES ?

En décembre 2014, la Secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats, Bernadette SÉGOL, a adressé un courrier au Commissaire européen en charge du climat et de l'énergie, Miguel ARIAS CAÑETE, dans lequel elle appelle expressément à soutenir la proposition du mouvement syndical, à savoir d'inclure le principe de transition juste dans les textes internationaux. Elle y réaffirme aussi que la transition des économies pourrait contribuer à créer des emplois dans les secteurs émergents. Lors de la COP 20, Benjamin DENIS, conseiller en charge des questions énergie-climat à la CES, a apporté un éclairage sur le lien entre lutte contre le changement climatique et l'activité revendicative de la CES.

Pour la CES, le paquet énergie-climat pour 2030 – même s'il a le mérite d'exister et qu'il résulte d'un compromis entre 28 États – est clairement en deçà des besoins. En effet, même si la CES salue l'objectif d'atteindre au moins 40 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), elle déplore fortement le manque d'ambition en termes d'énergies renouvelables et surtout en matière d'efficacité énergétique. Les objectifs adoptés par le Conseil européen sont insuffisants tant quantitativement que qualitativement, puisqu'ils sont plus politiques que juridiques.

Dans un contexte mondial, si l'on rapporte ce paquet à l'accord Chine/États-Unis, force est de constater que l'objectif de ce dernier – calculé sur la même référence que celui de l'UE – est deux fois et demi inférieur à celui de l'UE. Quant à celui de la Chine, on nous annonce un pic historique, mais nul ne sait quelle sera « l'altitude » de ce pic.

Par ailleurs, il faut aussi garder à l'esprit qu'il s'agit de l'offre unilatérale des deux grandes puissances du moment qui, contrairement à l'UE, refusent toujours de se lier à tout accord international qui leur imposerait des objectifs chiffrés et contraignants.

Le discours très fort que porte la CES depuis des années sur la notion de « transition juste » vise tous les travailleurs. Le chantier est colossal si l'on prend au sérieux les messages des scientifiques : réduire les émissions européennes de 80 à 95 % d'ici à 2050, comme ils le préconisent, implique une transformation structurelle de l'ensemble de l'économie et de la société. De nouveaux secteurs ont émergé et vont se renforcer dans les prochaines années. La majorité d'entre eux devra modifier en profondeur leurs modes de production ainsi que leurs modèles économiques. Mais il faut aussi admettre que, dans certains secteurs et certaines régions, les bénéfices de l'économie bas-carbone seront plus difficiles à matérialiser. La situation sociale actuelle en Europe nous impose cette lucidité. Le mouvement syndical doit pouvoir construire sa stratégie sur la base d'analyses factuelles solides, de manière à accompagner tous les travailleurs sur la longue et difficile route qui sépare l'économie actuelle – qui va clairement à sa perte – vers un modèle économique compatible avec la finitude de notre planète. C'est exactement ça la transition juste : accepter l'inéluctabilité de la transformation tout en défendant pied à pied l'emploi de qualité, la protection sociale, la participation des travailleurs, le droit à la formation et l'ensemble des droits syndicaux !

Ainsi que la CES l'a rappelé dans ses principales positions au cours des dernières années, l'investissement est la clé de voûte de toute transition en Europe. Le plan d'investissement annoncé récemment par la Commission européenne semble d'ailleurs relever de l'exercice de communication politique que de la mise en place d'une vaste stratégie de transition énergétique. Il repose beaucoup trop sur l'investissement privé pour être crédible et ne répond que très imparfaitement au besoin d'articuler les politiques de l'UE à un ambitieux plan d'investissement. D'autres instruments peuvent contribuer au financement de la transition, comme par exemple les recettes

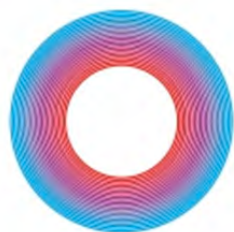
de la mise aux enchères des quotas d'émission, la taxe sur les transactions financières ou la réduction des subventions aux activités néfastes pour l'environnement. Par ailleurs, un immense chantier d'harmonisation fiscale reste à ouvrir en Europe si l'on veut pouvoir lutter efficacement contre les pra-

tiques d'évasion et d'optimisation fiscales qui privent les autorités publiques des moyens financiers dont elles ont cruellement besoin, notamment pour amorcer la transition vers le bas-carbone.

FCM & MCN

Que dit la CSI ?

Anabella Rosemberg est responsable des questions liées au climat à la Confédération syndicale internationale. Elle est préoccupée par l'attitude des grandes puissances face au changement climatique.



LIMA COP20 CMP10
CONFERENCIA DE NACIONES UNIDAS
SOBRE CAMBIO CLIMÁTICO 2014

Alors qu'à Varsovie (COP), les États s'étaient désintéressés des conclusions de la COP, à Lima, ils ont pris conscience de la nécessité de rendre visible leur engagement sur le climat, avec grand renfort de communication en ce sens. Le défi, pour le mouvement syndical, est de distinguer l'exercice de communication de la véritable ambition. Ainsi, lorsqu'ils disent vouloir s'engager sur l'objectif des 2°C, leur attitude dans la négociation ne laisse à la planète qu'un pourcent de chance d'aboutir.

S'agissant du Fonds vert, la promesse faite à Durban (COP 17) était de l'abonder à hauteur de 100 milliards de dollars. On atteint à peine 10 milliards à l'heure actuelle. Le risque est que les 90 milliards restant à couvrir le soient par des financements privés ou par une baisse des crédits jusque-là alloués à l'APD (Aide publique au développement).

La priorité, pour le mouvement syndical et associatif, doit être d'outiller les salariés et

les populations pour leur permettre d'être acteurs de leur avenir.

Le message de la CSI est clair : il ne peut y avoir de lutte contre le changement climatique sans justice sociale. Les risques climatiques menacent toutes les activités sur notre planète, y compris nos activités de défense des intérêts des salariés : il n'y a pas d'emploi sur une planète morte. Tel est le slogan de la campagne de la CSI intitulée : « Les syndicats pour le climat ». Pour la CSI, il ne faut donc pas créer de fausse opposition entre les intérêts des salariés, et ceux des citoyens. Il faudra être attentif aux défis posés par la mise en place de mesures climatiques ambitieuses, notamment dans l'industrie qui pâtit de l'absence de volonté des États à élaborer une stratégie à long terme. La rentabilité et le profit à court terme sont devenus le leitmotiv des politiques économiques.

La CSI est porteuse des mêmes questions que posent ses affiliés au niveau national. Il revient aux Nations unies d'impulser la transition juste et le travail décent. Pour l'heure, les questions d'emploi sont cantonnées à des négociations techniques, alors qu'elles devraient relever de vrais choix politiques. La CSI demande que les enjeux du travail figurent dans le préambule de l'accord politique, ce qui assurerait sa légitimité sur l'ensemble du texte et sa crédibilité auprès des salariés.

FCM & MCN



À lire

« Justice climatique : il n'y a pas d'emploi sur une planète morte »

La Confédération syndicale internationale (CSI) vient de sortir un rapport complet, qui commence comme suit :

« L'action climatique est une question syndicale. Nous avons un rôle essentiel à jouer : il nous faut protéger les emplois dans les industries et sur les lieux de travail actuels en exigeant une transformation industrielle, organiser les travailleurs occupés à des emplois de qualité qui se créeront dans l'économie écologique naissante et lutter en faveur de mesures de transition juste qui veilleront à ce que personne ne soit laissé pour compte.

Nous devons nous mobiliser et exiger que nos dirigeants respectent les engagements qui permettront de parvenir à un accord mondial solide sur le changement climatique cette année à Paris. Si nous voulons inverser la tendance actuelle, les gouvernements ne peuvent pas continuer de se laisser intimider par des intérêts partisans et par les pressions des entreprises tentant de protéger un système faussé ».

Ce document doit être une base de travail pour toutes les organisations syndicales, dans les mois qui précèdent la tenue de la COP 21 à Paris, en décembre.

Le rapport complet (24 pages) est disponible : http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ituc_frontlines_climate_change_report_fr.pdf

MCN

Nouvelles d'Europe

Allemagne : rencontre bilatérale DGB/CGT

À l'occasion de son déplacement à Berlin le 23 mars, Philippe Martinez a rencontré Reiner Hoffmann, président du DGB. Lors de leur entretien, il a été convenu d'intensifier les coopérations bilatérales, notamment dans les domaines de l'investissement et la régionalisation.

Prenant appui sur le plan d'investissement de la CES, le Reiner Hoffmann et Philippe Martinez proposent de prolonger la cam-

pagne de la CES par des initiatives franco-allemandes pour souligner les carences du « plan Juncker » et d'obtenir des améliorations de sa mise en œuvre, et de son financement.

À l'occasion de la réforme de l'État français, le DGB et la CGT se sont mis d'accord sur un échange d'expériences quant au fonctionnement syndical dans un contexte où les régions gagnent en importance et en

poids, et obtiennent des compétences élargies.

Ces initiatives doivent s'inscrire dans un engagement commun dans la CES et peuvent tester des coopérations renforcées sur certains sujets.

WJ

Belgique



11 mars - Rassemblement à Bruxelles, pour mettre la pression sur le gouvernement, d'environ 10 000 personnes à l'appel du « Front syndical commun » regroupant la FGTB, la CSC et la CGSLB autour des mots d'ordre suivants : pour une fiscalité équitable, une réforme des retraites, le pouvoir d'achat, et la défense de services publics de qualité.

L'appel a été lancé deux jours après que la CSC ait approuvé, le 10 février 2015, à une très courte majorité, l'accord interprofessionnel qui porte sur les augmentations de salaire pour 2015-2016. La FGTB a été la seule organisation syndicale à avoir refusé cet accord. En effet, elle s'oppose fermement au maintien de la non-indexation des salaires et retraites sur l'inflation, décidé par le gouvernement de centre-droit qui en a fait un des points symboliques de son programme.

Même si la CSC a signé l'accord, elle compte demander un « changement de cap » au gouvernement, a indiqué Marie-Hélène Ska, sa secrétaire générale. « Ce gouvernement est antisocial, il réduit le pouvoir d'achat, les droits et protections sociales, nos membres désapprouvent sa politique », a résumé Marc Leemans, le président de la CSC. Pour la CSC, la justice sociale, la relance économique et la question de l'index restent les priorités.

Des réunions d'information ont lieu dans les entreprises ainsi que des actions régionales. En fonction du résultat de la mobilisation, les syndicats envisageront une grève de 24 heures vers la fin avril. Le vice-premier ministre de l'emploi, Kris Peeters (CD&V) a rappelé que l'accord scellé pour deux ans était assorti d'un texte garantissant la stabilité dans les secteurs et les entreprises au sein desquels se poursuivront les négociations sociales.

Les trois points importants de l'accord : Les augmentations salariales pour la période 2015 - 2016. Deux enveloppes ont été prévues. La première autorise une augmentation de 0,5 % de la masse salariale en 2016. L'accord prévoit une hausse maximale du

salaire brut de 0,375 % pour les salariés du secteur privé. Une seconde enveloppe permettrait une hausse du salaire net de 0,3 % versée sous forme de primes ou d'augmentation du montant des chèques-repas. Pour la Fédération des entreprises de Belgique (FEB), le coût maximal serait de 0,6 % pour les entreprises en 2016.

la répartition de l'enveloppe bien-être. Le projet prévoit une hausse de 2 % de toutes les allocations les plus basses (invalidité, chômage, retraites) ainsi que des retraites d'avant 1995.

la mise en œuvre du « mini-compromis » sur l'harmonisation des statuts ouvrier/employé, la gestion de carrière et le crédit-temps conclu le 17 décembre 2014 par les partenaires sociaux ⁽¹⁾.

30 mars manifestation à Bruxelles - La FGTB a décidé de continuer la résistance sociale en appelant à manifester le 30 mars à Bruxelles sous le mot d'ordre « Tous ensemble » - pour une société de progrès social et contre les politiques de régression et d'austérité du gouvernement.

JSB

(1) 1^{er} janvier 2014 - entrée en vigueur des premières mesures sur le statut unique ouvrier-employé. A partir de cette date, le jour de carence, qui ne concernait que les ouvriers, est supprimé et un nouveau système pour le calcul des délais de préavis est entré en vigueur. Outre ces deux modifications majeures, l'obligation de reclassement en cas de licenciement est étendue à tous les salariés alors qu'elle était réservée au plus de 45 ans. (Loi du 26 décembre 2013).

Grande-Bretagne

Hausse du salaire minimum de 3 %

Quinze jours de deux mois avant les élections générales, le gouvernement a annoncé que le salaire minimum légal serait augmenté à partir du 1er octobre pour passer de 6,50£ (9,04 €) à 6,70£ (9,32 €) de l'heure. Le salaire de base des apprentis sera augmenté de 20 %.

Pour Frances O'Grady, Secrétaire générale du TUC, « Nous aurions dû avoir une augmentation beaucoup plus généreuse afin que les salariés ayant des bas salaires profitent aussi de la reprise. Ceci est loin d'être suffisant pour mettre fin à la pauvreté au travail ».

Les contrats zéro-heure

Un nouveau record d'1,8 million de contrats zéro-heure dans les entreprises - ne garantissant ni temps de travail ni salaire - a été atteint en août 2014 (Office national des Statistiques ONS). Cela représente une hausse de 28 % par rapport à janvier 2014. À l'approche des élections générales de mai 2015, cela relance le débat sur l'usage abusif de ces contrats flexibles qui concerneraient déjà plus de 50 % des employés de l'hôtellerie et de la restauration ⁽²⁾.

Le recours aux contrats zéro-heure est devenu monnaie courante avec un cumul de contrats de ce type par certains salariés.

Frances O'Grady a rappelé que, selon une étude du TUC, les salariés sous contrat zéro-heure gagnent en moyenne 300 livres de moins par semaine (409,4 €) que les salariés permanents.

Une loi pour limiter la clause d'exclusivité dans les contrats zéro-heure.



Le Parlement britannique a donné son feu vert le 24 mars à la Small Business, Enterprise and Employment Bill qui vise à modifier la clause d'exclusivité des contrats zéro-heure. Depuis des mois, le gouvernement promet qu'il va interdire la clause d'exclusivité des contrats zéro-heure. Cette clause d'exclusivité permettait jusqu'ici à des entreprises d'interdire aux salariés de travailler pour d'autres sociétés en même temps. L'adoption de cette loi devrait modifier la situation même si la clause n'est pas totalement supprimée.

Comme le gouvernement l'a indiqué dans sa réponse à une consultation publique sur ce sujet le 11 mars, l'utilisation de la clause d'exclusivité a été très fortement réduite mais pas interdite ou bannie. Désormais, les employeurs pourront avoir recours à cette clause sous deux conditions : soit lorsque le salarié sera payé au moins 20 livres de l'heure (27,18 €), soit lorsque l'employeur lui garantira chaque semaine un certain nombre d'heures payées au salaire minimum (6,50 livres de l'heure soit 8,83 €). La deuxième clause devrait permettre, selon le gouvernement qui a préféré ne pas

fixer de nombre d'heures minimum, de conserver une certaine flexibilité pour les employeurs tout en empêchant certains patrons mal intentionnés de contraindre un salarié à ne travailler que pour eux, sans pour autant lui garantir un travail régulier et correctement payé.

Cette loi permettra également aux salariés bénéficiant d'un contrat zéro-heure et estimant avoir été sanctionnés par leurs employeurs parce qu'ils ont un autre travail de pouvoir déposer une plainte auprès des Tribunaux de l'Emploi et d'éventuellement recevoir une compensation, tandis que les entreprises concernées pourront elles payer en plus des pénalités.

À noter que la Small Business, Enterprise and Employment Bill contient un autre changement important qui va affecter les grandes entreprises : les sociétés britanniques de plus de 250 salariés vont devoir publier chaque année la différence de salaires appliquée entre les hommes et les femmes, sous peine d'amende.

JSB

(2) L'ONS appelle néanmoins à la prudence quant à l'analyse de ces données, soulignant l'impact saisonnier.

Grèce



La liste de réformes sociales du gouvernement d'Alexis Tsipras a été validée par l'Eurogroupe en contrepartie d'un prolongement du plan d'aide.

Certaines promesses de campagne du Premier ministre Alexis Tsipras sont tenues. Les mesures pour contrer la « crise humanitaire » et venir en aide aux Grecs démunis sont maintenues, par exemple, la fourniture d'électricité gratuite à 300 000 familles, l'accès gratuit aux services de soins ou la distribution de coupons alimentaires. Mais, selon le ministre des finances « ces politiques seront menées sans avoir d'impact budgétaire négatif ».

En matière de droits du travail, le gouvernement Tsipras maintient l'augmentation

du salaire minimum mais l'étendue de cette augmentation et la date de sa mise en place seront décidées en accord avec les partenaires sociaux et les institutions internationales et européennes. Les bas salaires des fonctionnaires ne seront pas diminués. Le programme de reconversion des chômeurs par des emplois temporaires sera étendu à un plus grand nombre de personnes. La libéralisation de certains métiers devrait se poursuivre.

Le gouvernement s'engage à poursuivre l'unification des caisses de retraites et à mettre en place des mesures incitatives pour éviter les départs anticipés à la retraite.

Le ministre des finances met aussi l'accent sur la lutte contre la corruption, l'évasion

fiscale et contre les trafics de cigarettes et d'essence. Un Secrétariat général des revenus publics va être créé pour assurer l'indépendance dans la collecte des impôts - c'était une demande de l'ex- Troïka (BCE, FMI, UE). Les grandes fortunes devraient également être plus imposées.

Les dépenses de fonctionnement de l'Etat seront diminuées. Le nombre de ministres est notamment passé de 16 à 10. M. Tsipras s'engage à ne pas revenir sur les privatisations engagées dont celle du port du Pirée. Les privatisations non finalisées seront examinées avec attention pour que les « bénéfices à long terme de l'Etat soient maximisés ». La TVA sera aussi réétudiée sans augmentation de celle dans les îles.

Les syndicats n'ont pas encore réagi à ces annonces mais la poursuite de la privatisation du port du Pirée risque de décevoir chez les dockers. Des voix au sein du Syriza se sont même élevées pour critiquer certaines décisions en contradiction avec les promesses de campagne d'Alexis Tsipras.

D'ici à la fin avril, cette liste de réformes doit être affinée en vue d'une dernière évaluation par les institutions européennes et internationales pour que le pays reçoive la dernière tranche d'aide – environ 7 milliards d'euros.

JSB

Serbie

« **Le droit au savoir contre l'austérité** » est le slogan de la lutte des enseignants pour des conditions de travail dignes. Plus de 50 000 enseignants et plus de 700 écoles sont en grève depuis quatre mois contre la décision du gouvernement de réduire de 10% les salaires. Le gouvernement refuse d'ouvrir de véritables négociations et essaye de monter contre eux les parents d'élèves et l'opinion publique.

Cette grève des enseignants est la plus longue de l'histoire récente et le mouvement évolue vers une radicalisation des manifestations plutôt que vers un accord avec le gouvernement.

Le salaire maximum des enseignants à plein temps est de 350 € et celui des enseignants à temps partiel est de 200 euros. Les dépenses moyennes mensuelles d'un

ménage sont estimées à 550 euros. Une baisse du salaire des enseignants les précipiterait donc à la limite du seuil de pauvreté.

JSB

Sources : sites OS Belges, le Courrier des Balkans, Planet Labor, Presse européenne.

Parce que la poésie doit garder droit de cité à Lodève

Nous apprenons que le festival « *Les voix de la Méditerranée* » de Lodève ne serait pas reconduit cette année.

L'activité Politique Culturelle confédérale et le Secteur International de la CGT, au fil du temps, y ont inventé, avec l'union locale de Clermont-Lodève et l'union départementale, un mode présence spécifique où se sont croisées les voix de syndicalistes et de poètes d'un même pays de la Méditerranée. Nous y avons expérimenté la nécessité impérieuse pour le mouvement social de mettre en œuvre de telles rencontres. Le chant du poète, comme l'analyse du syndicaliste, le récit sensible de l'un et de l'autre favorisent l'appréhension des réalités d'un pays. Ils ouvrent à de nouveaux regards et perspectives à partir de nos propres réalités. Le beau n'est pas superflu mais une nécessité pour construire les dynamiques de transformations sociales. Pour reprendre les

mots du poète : « *Dans nos ténèbres, il n'y a pas une place pour la beauté, toute la place est pour la beauté.* »

Des choix budgétaires auraient eu raison de cette magnifique entreprise qui avait fait le pari du croisement des cultures en empruntant le chemin de la poésie. Nous savons les difficultés financières que rencontrent actuellement les collectivités territoriales et la responsabilité du gouvernement qui par le transfert de compétences sans ressources suffisantes asphyxie les territoires. Cependant quand nous apprenons qu'une autre manifestation estivale devrait succéder aux Voix de la Méditerranée, moins onéreuse, mais surtout nous le pressentons, plus « attractive », « facile », « consensuelle ». Tous ces mots qui tuent l'audace et l'intelligence. Nous dénonçons alors un bien mauvais calcul. Et ce sont encore une fois les mots de René Char qui nous viennent

aux lèvres quand il avertissait : « *Ce qui vient au monde pour ne rien troubler ne mérite ni égards, ni patience.* »

Nous voulons dire toute notre amitié et notre soutien aux membres de l'association des amis des Voix de la Méditerranée. Également notre solidarité avec les militants CGT de l'union locale et de l'union départementale qui se sont mobilisés pour que vive le festival. Nous comprenons leur désarroi et leur découragement devant cette édition aujourd'hui ruinée.

Quant à nous, nous voulons croire que, d'une manière ou d'une autre, nous reviendrons sur les places de Lodève partager nos rêves et nos espérances sur lesquelles se construira notre avenir commun.

L'activité Politique Culturelle et l'espace International de la CGT

Esclavage moderne au Qatar

Fin mars, l'association Sherpa a déposé plainte à Paris contre Vinci, entreprise de construction très active au Qatar. Elle lui reproche des pratiques de travail forcé dont des travailleurs Népalais sont victimes dans cet Émirat du Golfe persique.

La fédération CGT de la Construction, tout comme la confédération, soutiennent la plainte qui dénonce plusieurs faits graves qui tendent à démontrer qu'il s'agit de réelles pratiques d'esclavage sur les chantiers de la coupe du monde de football : les travailleurs sont privés de leurs papiers d'identité, et des condiditons

de travail et de logement sont indignes, et les salaires versés irrégulièrement. Tout ceci se passe dans un pays parmi les plus riches du monde !

La société Vinci tente de contre-attaquer en déposant plainte pour diffamation !
Affaire à suivre.

WJ

En savoir plus :

<http://www.asso-sherpa.org/plainte-contre-vinci-construction-vinci-dement-mais-les-preuves-sont-la>

Migrations internationales : réseau syndical migration, c'est parti !

Lancé depuis quelques mois, le Réseau syndical sur la migration méditerranéenne/subsaharienne (RSMMS) a pris son envol. Le RSMMS est un réseau syndical regroupant 17 des organisations européennes, du Maghreb, et de l'Afrique subsaharienne sur la question des travailleurs migrants, de leurs parcours, de leurs droits et de leur intégration par le travail.

Il s'appuie notamment sur un réseau digital fermé sur Facebook qui permet à ses membres d'échanger des informations,

trouver de l'aide, définir des actions, informer les migrants et les aider dans leurs parcours...

Plusieurs sessions de formation sont d'ores et déjà à l'étude, en lien avec la CES.

Par ailleurs, différents séminaires permettant une meilleure compréhension de la prise en charge syndicale de chacune des centrales composant le réseau ont déjà commencé : dans ce cadre, la CGT était les 9 et 10 février dernier à Bruxelles pour inter-

venir sur deux tables rondes, co-organisées par la CGIL et l'UGTT, portant d'une part sur les « points focaux nationaux du réseau migrants » et d'autre part, sur le « rôle des organisations syndicales du réseau Euromed concernant les migrants de la méditerranée ». De plus, la CGT est également intervenue au séminaire organisé par la CGIL et intitulé « *Les politiques européennes et l'action syndicale en faveur des droits des migrants* » qui s'est déroulé à Turin les 5 et 6 mars derniers.

BD

Lâche attentat de Tunis

La Tunisie a connu ce 18 mars un de ces terribles attentats qui restera à jamais comme une cicatrice profonde et douloureuse dans son histoire.

Il y a eu, en France, les lâches assassinats dans les locaux de Charly Hebdo du 7 janvier dernier. Il y a quelques jours, ce sont 22 victimes dont quatre Français dans le magnifique musée du Bardo.

Il n'y a pas de mots pour décrire l'indicible horreur qui vient de cibler ces femmes et ces hommes, pour la plupart touristes passionnés par l'art et la culture tunisienne.

Elles furent les victimes innocentes d'une attaque frontale contre l'intelligence, contre l'Histoire d'un peuple et contre la démocratie tunisienne naissante.

Face à des engins de guerre, ces touristes blessés et assassinés n'avaient pour se défendre que leur regard admiratif pour le

patrimoine tunisien, buste en marbre d'Aphrodite, ou Coran bleu de Kairouan.

Ce 18 mars, c'est encore l'obscurantisme criminel le plus sordide et le plus lâche qui a gagné, qu'il soit d'AQMI ou de Daesh.

Ce 18 mars ce sont encore les valeurs et l'idéal de démocratie portés par tout un peuple qui ont été visés.

La CGT s'est inclinée devant les victimes et Philippe MARTINEZ, Secrétaire Général de la CGT, a, en notre nom à tous, apporté en ces terribles moments toute sa solidarité à nos amis tunisiens, à nos camarades de l'UGTT.

La CGT était également représentée à la marche mondiale contre le terrorisme qui s'est déroulée le 29 mars à Tunis.

Notre combat commun UGTT/CGT contre tous les porteurs de racisme et d'ex-

trémisme de droite, contre tous ceux qui crachent ici et là-bas leur haine de l'étranger, est un combat que nous allons mener avec encore plus de détermination.

Ce drame et ces vies volées nous commandent plus que jamais, de défendre ensemble, des deux côtés de la Méditerranée nos valeurs partagées de liberté, de tolérance et de fraternité.

Ensemble, nous allons faire en sorte que le silence et la peur ne s'installent pas.

Ensemble, nous allons nous battre avec les armes de la démocratie.

Ensemble, nous ne nous laisserons jamais impressionner par ces lâches et méprisables assassins, jamais !

JJG

Turquie

Le 6 février dernier, la CGT était parmi les délégations internationales qui ont assisté à la première audience du procès diligenté par le bureau du Procureur d'Istanbul à

l'encontre de la DISK et de la KESK. Les dirigeants de ces deux organisations syndicales sont inculpés pour avoir tenté de célébrer le 1^{er} mai 2013 sur la place de Taksim,

emblème des luttes sociales turques et lieu traditionnel de rassemblement pour le 1^{er} mai. Pour mémoire, 25 000 policiers, des véhicules anti-émeutes et des hélicoptères

avaient été mobilisés pour faire barrage aux manifestants. Plusieurs représentants confédéraux de la CGT étaient présents sur place et avaient pu constater de leurs propres yeux l'usage disproportionné de la violence et

l'ampleur de la répression. L'objectif de cette délégation était de dénoncer énergiquement, une fois de plus, les attaques anti-syndicales de la part du gouvernement ainsi que l'utilisation abusive du système judi-

ciaire turc par les autorités afin de porter atteinte au mouvement syndical.

OY

Nouvelles des Amériques

Rencontre avec Emilia CASTRO, responsable de la section Droit des femmes, CSN, Québec, 7 janvier 2015

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) existe uniquement au Québec. Elle compte 35 000 adhérents, dont quelques syndiqués anglophones. Emilia Castro - réfugiée politique chilienne depuis 1974 - est élue à la direction de la CSN et responsable de la section Droit des femmes depuis 22 ans.

En 2014, un débat intense a eu lieu au Québec autour de la « Charte des valeurs », qui stipule qu'aucune femme portant un signe ostentatoire religieux ne peut travailler dans la fonction publique. La CSN s'est positionnée en faveur de la laïcité, contre le port du voile, mais précise qu'une femme déjà en poste ne saurait être congédiée en cas de port ultérieur.

La CSN travaille aussi avec le mouvement associatif, dont la Fédération des femmes du Québec, mais celle-ci rencontre d'importants problèmes financiers en raison de la baisse importante des subventions. Il

existe aussi un Comité de la condition féminine dit « Comité des femmes », lequel est adhérent à la Fédération des Femmes du Québec.

Le travail de la section Droit des femmes de la CSN :

- défend les femmes salariées, et aborde les problématiques liées aux conditions de vie et de travail, en lien avec les groupes de femmes dans les entreprises ;
- s'implique activement dans la Marche Mondiale des Femmes, afin de mieux appréhender les enjeux actuels ;
- développe des coopérations internationales, notamment avec ELA (syndicat du pays basque) ;
- travaille avec les associations de femmes autochtones ;

- participe aux actions contre les violences conjugales et a investi le terrain du combat en faveur de l'IVG.

Des associations de défense des femmes et des sections syndicales travaillent conjointement pour :

- organiser des journées d'étude politique sur des questions d'actualité : opportunités d'actions, nécessité d'agir pour les droits sociaux en général et droits des femmes en particulier ;
- prendre en compte la réalité des femmes pauvres ;
- mettre en place une solidarité active.

Lydie DELMAS

Membre du collectif Mixité
UD CGT Gironde

Commerce international : les tribunaux privés en question ?

L'accord CETA entre l'Union européenne et le Canada est officiellement achevé, mais pas encore signé. Comme le chapitre sur le mécanisme de règlement des différends investisseur/État (« ISDS » en anglais) était soumis à une consultation publique par la Commission Européenne, et très largement rejeté par les 150 000 répondants (qui à 95 % s'opposent à l'ISDS), les gouvernements européens et la Commission

Européenne cherchent les voies de sortie : il serait difficile d'expliquer qu'on passe directement à la signature, sans aucune modification dans le texte.

Le gouvernement français se déclare opposé à l'introduction d'ISDS dans le futur traité en premier, et est sur le point de lancer une réflexion sur les alternatives à ce type d'arbitrage en second.

La CGT est extrêmement vigilante à cet égard. Ce qui se dessine, c'est un travail sur les alternatives à l'arbitrage privé - et quasiment limité à ce seul aspect.

L'ensemble des questions liées, à savoir l'absence d'obligations imposées aux investisseurs privés (qui pourraient être en faveur d'une responsabilité sociale contraignante, et clairement définie) ou bien l'absence de

mécanisme de règlement de différends sur les aspects sociaux dans le traité, serait ainsi totalement écarté !

Cette phase de réflexion des gouvernements et de la Commission Européenne s'ouvre maintenant ; c'est le moment où les syndi-

cats et la société civile doivent faire entendre leur voix !

WJ

Nouvelles d'Asie et d'Océanie

Australie – Une mobilisation réussie

Face aux conséquences de la crise économique et à la montée du chômage, le gouvernement australien applique une politique d'austérité.

Pour la Confédération australienne des syndicats, ACTU, les travailleurs sont les plus touchés par les mesures visant à réduire la protection sociale, à attaquer la santé et l'éducation publiques, à réduire les taxes et charges sur les entreprises et les droits des travailleurs. Dans ce contexte, l'ACTU appelle ses adhérents et les travailleurs à répondre à la Commission de la productivité qui a, en janvier dernier, lancé une

étude de grande ampleur sur le droit du travail (voir Newsletter n° 17 - 18) pour donner des informations sur la situation réelle des travailleurs.

Le 4 mars 2015, elle appelait à une journée nationale d'action. Les manifestations ont rassemblé près de 100 000 travailleurs dans 17 villes. Dans un message de solidarité, la CGT a apporté son soutien aux travailleurs ainsi qu'à l'ACTU. Le message de l'ACTU, de ses adhérents et plus largement des travailleurs au gouvernement est clair : « nous ne resterons pas sans rien faire quand nos droits au travail et nos conditions de vie sont



attaqués ». Pour l'ACTU, ce n'est que le début de la mobilisation et le syndicat est décidé à rester à l'initiative et dans les actions.

MLB

Bangladesh – Effondrement d'une cimenterie



Le 12 mars, le Bangladesh a connu un nouvel accident du travail dramatique avec

l'effondrement du toit d'une cimenterie en construction à Mongla dans le sud du Bangladesh. Au moins 8 morts et plusieurs dizaines de blessés. Les effondrements de bâtiment sont fréquents au Bangladesh, et à Mongla comme partout ils sont dus à l'utilisation de matériaux de mauvaise qualité, au non-respect des règles de construction et à la négligence. Dans un communiqué, la CGT a exprimé sa solidarité avec les travailleurs et rappelé le débat en cours à l'Assemblée nationale d'un pro-

jet de loi sur le devoir de vigilance des entreprises vis-à-vis de leurs filiales et de leurs sous-traitants (<http://www.cgt.fr/Le-devoir-de-vigilance-des.html>). Un regroupement d'une trentaine d'organisations syndicales qui luttent pour obtenir une enquête, des sanctions et des indemnités pour les travailleurs et leurs familles ont organisé le 22 mars une chaîne humaine à Dhaka.

MLB

Hong Kong – l'employeur d'une travailleuse domestique indonésienne condamné

Mi février 2015, l'ancienne employeur d'une travailleuse domestique indonésienne a été condamnée à 6 ans de prison et 15 000 dollars de Hong Kong d'amende.

La juge a rappelé que ce type d'abus ne serait pas possible si les travailleuses domes-

tiques n'étaient pas obligées de vivre chez leurs employeurs. Elle a pressé les autorités de Hong Kong et d'Indonésie d'enquêter sérieusement sur les agences qui font payer de fortes sommes aux travailleuses domestiques pour leur trouver du travail dans la ville.

Pour la Fédération des syndicats asiatiques des travailleuses et travailleurs domestiques et la Confédération des syndicats de Hong Kong, HKCTU, ce procès met en évidence la situation des travailleuses domestiques migrantes à Hong Kong et attire l'attention sur les politiques gouvernementales en

matière de migration - qui font de Hong Kong, la ville de l'esclavage moderne - et l'exploitation organisée par les agences de recrutement.

Ainsi, le jugement ne répond pas à un cas exceptionnel. Il est le reflet de la situation de la plupart des travailleurs domestiques.

MLB



Nouvelle-Zélande - Action des travailleurs de la restauration rapide



Prenant appui sur la journée d'action internationale contre McDonald en 2014, les salariés d'une grande entreprise de restauration rapide de Nouvelle-Zélande, Wendy's, se sont mis en grève dans de nombreux sites contre l'organisation des roulements qui les prive des jours fériés et contre le recours aux contrats zéro

heure. L'UITA avait organisé des rassemblements de soutien dans toute la région et des représentants de Unite, le syndicat britannique, en campagne contre les contrats Zéro heure, ont participé à la journée d'action.

MLB

Corée du Sud - La lutte se poursuit pour les travailleurs de chez Samsung

La production de semi-conducteurs dans les usines coréennes de Samsung est hautement dangereuse pour de nombreux travailleurs. L'utilisation depuis des années de produits chimiques dangereux est responsable de cancers professionnels. En 2014, après des années de lutte, la KCTU et l'Ong SHARPS obtenaient que Samsung s'excuse auprès des familles des travailleurs morts de cancers et promette des indemnités (voir Newsletter n° 10,

janvier 2014).

Le plan proposé, ces derniers jours, pour 2015 par la multinationale exclut des indemnités la plus grande partie des travailleurs touchés. Les améliorations des conditions de travail et la prise en compte comme maladie professionnelle de ces cancers ne font pas non plus partie de ce plan. Syndicats et Ongs continuent la bataille... de l'extérieur car Samsung,

s'appuyant sur ses relations très proches avec le gouvernement, s'exonère de l'application de la législation du travail, y compris en empêchant la création de syndicats. Depuis plusieurs années, la CGT et la FTM soutiennent la campagne des syndicats et Ongs de Corée dans cette lutte.

MLB

À lire

Laurent Davezies,
« Le nouvel égoïsme territorial. Le grand malaise des nations », Editions Seuil, Collection La république des idées

Après « La crise qui vient, la nouvelle fracture territoriale » publié en octobre 2012 qui proposait une analyse à l'échelle des territoires pour expliquer la crise qui frappe la France depuis 2008, Laurent Davezie publie « Le nouvel égoïsme territorial ».

Montée du régionalisme, exigence d'autonomie, voire d'indépendance... On assiste aujourd'hui à une fragmentation des nations, dans les pays industriels comme dans les pays en développement. Les causes identitaires - anciennes - se combinent avec le fait - nouveau - que les régions riches ne veulent plus payer pour les régions pauvres. Plus largement, c'est le modèle de cohésion territoriale qui est remis en cause. Dans la mondialisation, les petites nations semblent tirer leur épingle du jeu. Pourtant, la multiplication de ces petites nations pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. L'exemple qu'offrent aujourd'hui l'Écosse, la Catalogne, la Flandre et d'autres régions peut avoir, par contagion, des effets désastreux.

Après le nationalisme européen du 19^e siècle, après le nationalisme décolonisateur du 20^e siècle, le nationalisme « régional » s'affirme aujourd'hui comme un mouvement d'idées et un but pour le 21^{ème} siècle. Dans ce petit jeu égoïste, chacun risque d'être perdant, sauf peut-être les micro-États les plus riches. Comment conjurer le poison de la méfiance et de la division ? Comment maintenir une certaine idée de la démocratie territoriale ?



Écho du CESE

Pour une nouvelle gouvernance d'entreprise



Le 26 février 2015, lors de la réunion du groupe des travailleurs du Comité Économique et Social Européen, deux universitaires ont présenté le résultat de leurs recherches relatives à la gouvernance et au financement de l'entreprise.

Selon eux, la financiarisation de l'économie et des entreprises entamée dans les années 80, résulte d'une augmentation de la norme financière, c'est-à-dire des exigences de rentabilité que les actionnaires considèrent comme normales lorsqu'ils décident d'investir. Les deux chercheurs démontrent que cela a pour effet d'engendrer un « surcoût du capital » qu'ils définissent comme la part du coût financier qui n'a pas de justification économique car il ne correspond pas à un service rendu à l'entreprise ⁽¹⁾.

Ce concept a plusieurs implications considérables :

- il relativise fortement le débat autour du coût du travail et de la compétitivité des entreprises. En effet, dans le cas de la France, les deux experts estiment le « surcoût du capital » à plus de 59 Mds d'euros pour l'année 2011 ;
- sur le plan macro-économique, il permet d'expliquer la modification du partage salaires/profits, sous l'effet de l'augmentation des dividendes et de la compression des salaires, conséquences de la nouvelle norme financière ;
- la progression des dividendes se fait au détriment de l'investissement, ce qui contribue au ralentissement de l'accumulation du capital (que, par ailleurs, le Plan Juncker se fixe comme objectif de relancer) ;
- il questionne la nature même de l'entre-

prise et invite à dépasser la vision réductrice qui identifie l'entreprise aux actionnaires, au profit d'une vision plus collective.

Il convient donc, selon ces deux intervenants, de rééquilibrer les pouvoirs entre les différentes parties prenantes de l'entreprise, de réorienter la distribution des dividendes vers l'investissement et l'accumulation du capital, de promouvoir l'investissement de long terme plutôt que de court-terme.

Dans le débat qui a suivi cette présentation, le souci de construire une analyse alternative au dogme du coût du travail a été salué. L'investissement doit être créateur d'emplois et ne pas se résumer à des objectifs de rationalisation. Il doit viser le long terme et ne pas s'enfermer dans des logiques de spéculation. En réponse à une question sur les difficultés de financement des entreprises et le pouvoir du capital, les deux experts ont insisté sur la nécessité pour l'Europe de se doter d'une véritable Banque publique d'investissement, permettant d'organiser autrement la gestion des actifs.

La nécessité de créer un modèle différent de capitalisme a été soulignée par plusieurs participants et la question de savoir si une meilleure participation des travailleurs, sans modifier les règles qui affectent les entreprises et la composition du capital, serait suffisante pour cela. Les modalités concrètes de participation des travailleurs ont été passées en revue : la codétermination permet-elle d'exercer un pouvoir d'influence réelle sur les orientations de l'entreprise ? Dans cette optique, les CE européens ne devraient-ils pas être mieux utilisés ? Il a été convenu de se pencher prochainement sur cette thématique.

DM

(1) Pour une démonstration détaillée, voir <http://www.cesc.europa.eu/resources/docs/le-cout-du-capital-et-son-surcout-presentation-bruxelles.pdf>. Voir également : <http://www.cesc.europa.eu/resources/docs/projet-de-tribune-sur-le-cout-du-capital-mediapart.pdf>

Le 18 février 2015 a été désigné, par le Conseil général de la CSI, «Journée d'action mondiale de défense du droit de grève», qui fait l'objet d'une attaque par le Groupe des employeurs à l'OIT. Tribune signée par la CFDT, la CGT, la CFTC et FO.

« Défendre et renforcer les libertés fondamentales partout dans le monde »

Depuis la création de l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1919 sur les ruines encore brûlantes du premier conflit mondial, jamais les normes internationales du travail n'avaient semblé autant indispensables qu'aujourd'hui. Au cours de son siècle d'existence, l'OIT a forgé, défendu, renforcé des principes essentiels qui irriguent notre société et ont permis de substantielles avancées sociales. Se souvient-on par exemple que le principe « *à travail égal, salaire égal* » se trouve dans la constitution de l'OIT (1919) ? Quant à la célèbre formule « *le travail n'est pas une marchandise* », elle apparaît pour la première fois en 1944, dans la déclaration de Philadelphie, texte qui relance l'activité de l'OIT à l'issue de la seconde guerre mondiale.

Le code international du travail, dont l'OIT se trouve être l'auteur et la garante, de façon remarquablement tripartite, comprend aujourd'hui 189 conventions et encore davantage de recommandations. Dans de nombreux pays, il s'agit de la seule législation du travail opposable face aux pratiques de gouvernements ou d'entreprises, même si de nombreuses normes sont encore trop peu ratifiées. Leur ratification est d'ailleurs un enjeu de taille pour permettre aux travailleurs et aux travailleuses les plus exposés aux violations de leurs droits dans le monde de pouvoir bénéficier de la couverture protectrice des normes internationales du travail. Faire réellement sanctionner ces violations lorsqu'elles sont constatées est également une évolution fortement souhaitable.

Car aujourd'hui, la photographie planétaire du monde du travail est sombre : l'OIT prévoit 215 millions de chômeurs pour 2018 (+ 30 millions depuis 2008). Près d'un Terrien sur deux vit avec moins de deux dollars par jour. Plus de 30 millions de personnes sont en situation d'esclavagisme ; 168 millions d'enfants dans le monde sont forcés à travailler. La moitié des travailleurs dans le monde n'a pas de contrat de travail et 70% sont privés d'accès à la protection sociale. Des chiffres qui donnent le tournis et soulignent avec force la pertinence des normes contre le travail forcé et le travail des enfants, contre les discriminations, pour les libertés syndicales et la négociation collective, pour ne citer que quelques-unes des huit conventions fondamentales de l'OIT.

Pourtant, malgré cette absolue nécessité d'un renforcement du rôle de l'OIT, encore exacerbé par les effets dévastateurs de la crise

depuis 2008, l'organisation fait l'objet de violentes attaques des employeurs depuis plusieurs années. Dans le cadre tripartite de l'OIT d'abord, à l'extérieur de ses murs ensuite. Commençons par ce second volet d'attaques en citant deux exemples, l'un français, l'autre européen : en novembre dernier, choisissant le moment d'une réunion du Conseil d'administration du Bureau international du travail (BIT), le Medef enjoignait le gouvernement français à dénoncer la Convention 158 de l'OIT qui fait obligation à l'employeur de justifier les motifs du licenciement. Une première pour le patronat français ! Quatre ans plus tôt, déjà, le gouvernement grec suspendait les conventions collectives nationales et les dispositions grecques en matière de négociation collective, se plaçant de facto en dehors du périmètre de la convention 98 que la Grèce a pourtant ratifiée. Il faudra l'intervention du BIT pour alléger ces mesures suspensives.

Mais c'est entre les murs de l'OIT que le conflit est le plus violent. En effet, depuis maintenant plus de deux ans, les représentants des employeurs au sein de l'OIT prennent prétexte d'attaques contre le droit de grève pour affaiblir les régulations mondiales en matière de travail, et plus généralement l'institution elle-même. Derrière cette offensive contre le droit de grève, l'objectif est beaucoup plus grave : sous couvert d'un conflit d'apparence juridique c'est bien le risque de voir les normes du travail et les droits de l'homme devenir une variable d'ajustement dans le monde des affaires qui se profile.

Dans ce contexte délétère et malgré l'engagement résolu et déterminé de la Confédération syndicale internationale (CSI), le dernier Conseil d'administration du BIT à la mi-novembre a été mis dans l'incapacité de prendre la seule décision susceptible de régler au plus vite le différend qui oppose les employeurs et les travailleurs sur le droit de grève : saisir la Cour internationale de justice de La Haye, comme le prévoit la constitution de l'OIT.

Avec la CSI, ses organisations affiliées en France, CFDT, CFTC, CGT et FO, entendent prendre à témoin l'opinion publique sur la gravité des menaces qui pèsent sur les trop modestes tentatives de « réguler » la mondialisation. Les libertés syndicales en France, en Europe et dans le monde, et plus largement les droits et libertés fondamentales, ne sont pas négociables !

Les normes de l'OIT en santé et sécurité au travail menacées par la norme ISO 45001



La normalisation de la santé au travail, telle que prônée par l'Organisation internationale de la normalisation (ISO) est absolument contraire à l'approche que l'OIT développe, depuis sa création, des questions de santé et sécurité au travail. La dernière norme ISO en discussion sur ce champ, ISO 45001 portant sur les « systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail », rabaisse les questions de santé et sécurité au travail et les intègre au système de management de l'entreprise au même niveau que le management de la qualité, de l'environnement, de l'énergie, etc.

Le projet de norme ISO 45001 est une source probable de dérégulation de la protection des travailleurs en sécurité et santé au travail (SST), et ce au moins pour cinq raisons qui rentrent en collision avec la philosophie et les principes défendus par les normes de l'OIT sur le même sujet :

- de manière générale, rappelons que l'approche des questions de SST par l'Organisation internationale de la normalisation (ISO) repose sur une individualisation de ces questions. Au contraire, le patrimoine normatif de l'OIT en matière de santé et sécurité au travail (40 conventions et recommandations en tout, générales et sectorielles) aborde ces questions en termes de responsabilité collective ;
- le projet de norme ISO 45001 ne concerne pas toutes les dimensions de

la santé au travail et se limite à la prévention des lésions professionnelles. Or, cette conception de la santé n'est pas celle définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »). Elle est absolument contraire aux termes de l'article 3 de la Convention n° 155 de l'OIT. Le projet de norme de système de gestion va ainsi empêcher tout progrès dans la prévention des troubles qui résultent de la combinaison de multiples facteurs, en particulier les risques psychosociaux. Il va empêcher les progrès en matière de protection de la sécurité et de la santé au travail des travailleurs, voire la faire régresser selon une conception totalement dépassée, dans les pays où elle est la plus développée ;

- le projet de norme de système de gestion en SST prône une approche gestionnaire de la participation des travailleurs. Il considère la participation des représentants de travailleurs comme celle de parties prenantes de l'organisation/entreprise. Il ne définit pas le niveau de participation et ne précise pas que cela implique au moins leur consultation et leur droit de faire des propositions alternatives. Dès lors, la prévention dépend plus de l'implication des travailleurs vis-à-vis des exigences du système de gestion en SST

que de la prise en compte du réel de leurs situations de travail. En fait, les travailleurs et leurs représentants sont tenus à l'écart de la gestion de la protection de leur sécurité et de leur santé au travail. Ils ne sont ni obligatoirement informés, ni consultés sur ces sujets. Une telle approche de la « participation » est non seulement contraire aux conventions de l'OIT, mais aussi au droit de l'UE (notamment la directive cadre européenne relative à la sécurité et à la santé au travail (89/391/CEE). Cela risque d'amener à une déréglementation ou à un affaiblissement des droits à la représentation et à la participation des travailleurs dans les Etats membres de l'UE en matière de SST ;

- le projet de norme de système de gestion relève d'une approche étrangère au droit. Il a pour finalité d'introduire une culture gestionnaire dans la prévention des risques professionnels et repose sur la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés pour assurer la conformité des comportements avec les objectifs fixés en matière de SST. Il ne s'agit pas d'une règle de droit. Dans les normes de l'OIT, la responsabilité primordiale de l'employeur est d'assurer la sécurité et la santé au travail. Pour l'ISO, l'organisation/entreprise doit seulement désigner la personne responsable du bon fonctionnement du système de gestion SST. Cette normalisation de système de gestion aboutira à la négation du droit fondamental à la sécurité et à la santé au travail par la promotion d'un devoir d'implication vis-à-vis du système de gestion dont la finalité est de « disculper » l'employeur sur le terrain de la sécurité et la santé au travail. La finalité ultime du système de gestion en SST est alors de réduire le risque pour l'organisation/entreprise, c'est-à-dire de maximiser les bénéfices des actionnaires. Ainsi, le droit à la sécurité et à la santé

au travail ne sera plus une limite au pouvoir de gestion et d'organisation de l'employeur. En revanche, les effets du défaut d'implication du travailleur face aux exigences du système de gestion en SST pourront relever de l'ordre juridique par l'exercice du pouvoir disciplinaire de l'employeur. De plus, cette approche livre la protection des travailleurs à l'autorégulation de l'organisation/entreprise ou à l'appréciation d'acteurs qu'elle aura choisis, ce qui augmente le risque pour la sécurité et la santé des travailleurs : en effet, la certification est un service marchand soumis à la concurrence et dont la qualité laisse fortement à désirer ;

- le projet de norme de système de gestion repose sur une approche exclusivement économique. Le respect de la sécurité et de la santé au travail est subordonné à des considérations économiques. En effet, le projet de norme précise que les objectifs du système de gestion en SST doivent tenir compte des enjeux essentiellement économiques de l'organisme, qu'ils doivent également s'aligner sur la stratégie de l'entreprise et sur les objectifs des autres systèmes de gestion (de la qualité, de la qualité environnementale, etc.) et qu'ils peuvent être financiers. En d'autres termes, l'organisme/entreprise

pourra invoquer le besoin d'assurer sa compétitivité pour ne pas assurer pleinement la protection des travailleurs. Il ne s'agit pas seulement de considérer que la prévention doit être économiquement raisonnable, ce qui conduit déjà à le soumettre à un calcul d'intérêts. Il s'agit de démontrer que le respect d'un droit fondamental, en l'occurrence celui d'avoir des conditions de travail qui respectent la sécurité et la santé des travailleurs, ne porte pas atteinte à la libre concurrence. Cette primauté de l'économique ne permettra pas d'établir un régime de travail réellement humain. Pour cette raison, la primauté des conventions de l'OIT sur le projet de norme de système de gestion devrait être réaffirmée clairement.

La généralisation de systèmes de gestion en SST ne peut ainsi que promouvoir une normalisation technique, opérant un vaste reflux de la réglementation, lequel est déjà envisagé au niveau de l'UE dans le cadre de l'initiative REFIT. Ce mouvement est aussi très présent dans le cadre des négociations commerciales autour des accords de libre-échange : le partenariat transatlantique est une illustration de ce reflux de la réglementation publique au profit de la normalisation privée. Il est donc essentiel d'obtenir une subordination de la normalisation de type ISO en matière de SST aux conventions et autres instruments de l'OIT afin de conserver un statut juridique à la protection des travailleurs en SST.

PC



À lire

Plateforme pour le développement des Amériques

À l'issue de deux années de travail collectif avec ses organisations affiliées, des organisations affiliées à la FSM et des organisations sans affiliation internationale, ainsi qu'avec de très nombreuses organisations de la société civile, la Confédération syndicale des Amériques a rendu publique la « Plateforme pour le développement des Amériques » le 6 mai 2014. Il s'agit d'un véritable positionnement politique et stratégique sur les enjeux qui traversent la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, mais aussi l'Amérique du nord. Dans ce document, la CSA présente ses propositions à moyen et long terme, visant à surmonter les déséquilibres structurels, économiques et sociaux.

La PLADA (version longue) est disponible : http://www.csa-csi.org/index.php?option=com_docman&task=doc_view&gid=958&tmpl=component&format=raw&Itemid=181&lang=pt.

Il existe également une version courte : http://www.csa-csi.org/index.php?option=com_docman&task=doc_view&gid=959&tmpl=component&format=raw&Itemid=181&lang=pt.

Nous ne pouvons que vous encourager à faire connaître ce travail dans vos organisations.



MCN



La préparation du 13^e Congrès de la CES avance

Lors du dernier comité exécutif de la CES, les 10 et 11 mars à Bruxelles, les candidats pour le prochain secrétariat ont été désignés par un vote du comité : l'Italien Luca Visentini, originaire de Trieste, et ancien secrétaire général de la région *Friuli Venezia Giulia* pour l'UIL italienne, et actuellement secrétaire confédéral de la CES, a été sélectionné comme futur secrétaire général de la CES.

Peter Scherrer, ancien secrétaire général de la FEM, et précédemment président du bureau acier pour l'IG Metall allemande à Düsseldorf, et plus récemment directeur RH d'ArcelorMittal à Brème, ainsi que Veronica Nilsson, d'origine suédoise et actuellement secrétaire confédérale de la CES, ont été désignés candidats pour devenir secrétaires généraux adjoints de la CES lors du congrès à Paris.

En même temps, les travaux de rédaction et d'amendement des documents soumis au congrès progressent également. Les documents peuvent être obtenus auprès de l'Espace International confédéral.

WJ



Plateforme DESC

Après plusieurs mois de travail et de coopération entre plus d'une trentaine d'organisations, la Plateforme a publié son rapport contradictoire de la société civile sur la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels en France. La Plateforme a organisé le mercredi 4 mars au Palais Bourbon une table-ronde/conférence de presse, en

présence de plusieurs députés, dont l'objectif était la présentation dudit rapport et l'interpellation des députés sur trois sujets d'actualité de l'Assemblée nationale (la proposition de loi sur le devoir de vigilance des entreprises multinationales, le projet de loi relatif à la santé et les projets de loi relatifs aux droits de l'étranger).

Par ailleurs, la CGT faisait partie, aux côtés d'Amnesty International et de Terre des Hommes, de la délégation qui s'est rendue les 9 et 10 mars derniers à Genève pour le pré-examen de la France devant le Comité DESC.

OY

Tableau synthétique champs et mandats de l'espace International

Membre de la CE confédérale en charge de l'Europe : Frédéric IMBRECHT

Animateur : Wolf JÄCKLEIN

CHAMPS COUVERTS	NOM - PRÉNOM
Thématiques : • coordination de l'activité Europe au sein de l'espace International ; • représentation de la CGT dans les comités et groupes de travail, les conférences et colloques ; • organisation de l'information et les échanges entre les fédérations, les régions, unions départementales et les espaces CGT. Zones géographiques suivies : • Europe. Institutions suivies : • institutions européennes ; • comité des régions ; • Confédération européenne des Syndicats ; • comité de suivi FSE.	(en cours de recrutement)
Assistant politique de Bernard Thibault, membre du Conseil d'Administration du Bureau International du Travail : • préparation politique des sessions du Conseil d'Administration ; • suivi des autres instances appelant la participation des membres du CA ; • gestion des sollicitations des organisations de la CGT impliquant l'OIT ; • gestion des sollicitations extérieures en lien avec le mandat ; • gestion des contacts presse et du plan de communication. Thématiques : • normes internationales du Travail (aspects normatifs et aspects contentieux) ; • droits de l'homme et libertés syndicales (dimension internationale). Zones géographiques suivies : • communauté des États indépendants. Institutions suivies : • BIT (aspects internes et fonctionnement) • ACTRAV (département travailleurs du BIT) • OIT (Conseil d'Administration, segment du Dialogue Social, réunions spécifiques et sectorielles, Conférence internationale du travail) • CSI (uniquement pour les aspects touchant à l'OIT) • DAEI (dimension internationale et OIT) • CDSEI (idem) • Autres institutions multilatérales en lien avec l'OIT	COUTAZ Pierre

Thématiques : - coopération au développement ; - mondialisation et coopération syndicale internationale ; - suivi du dossier « Sahara Occidental » ; - suivi des FMN françaises en Afrique. Zones géographiques suivies : - Afrique, Mahgreb, Liban. Institutions suivies : - PNUD ; - C2D Congo ; - CSI-Afrique (pour les réseaux coopération au développement) ; - ONG sur les thèmes coopération au développement, rapports Nord-Sud, dette... ; - Suivi des PCPA Congo et Guinée ; - CFSI.	Jean-Jacques GUIGON
Thématiques : - responsabilité sociale des entreprises ; - comités d'entreprise européens (dimension politique) ; - firmes multi-nationales ; - devoir de vigilance des sociétés mères. Zones géographiques suivies : - Europe (en tant que siège des sociétés-mères). Institutions suivies : - PCN-OCDE ; - OIT : firmes multinationales.	(en cours de recrutement)
Thématiques : - formation syndicale sur les questions européennes et internationale en direction des militants de la CGT ; - formation syndicale européenne (ETUI Formation) ; - politique culturelle sur les aspects européens et internationaux ; plurilinguisme ; - culture et mondialisation ; - commission nationale sur les mines antipersonnel. Zones géographiques suivies : - Asie Pacifique, ; - Polynésie française et Nouvelle Calédonie. Institutions suivies : - CSI Asie Pacifique - organisations régionales Asie-Pacifique (ASEAN, organisation de Shanghai, accords de libre-échange) - ASEM (Asia – Europe Meeting) et la mise en place d'un forum syndical - ONG sur la coopération avec la région Asie-Pacifique en France et en Asie - pour la formation, suivi des principales institutions politiques, économiques et sociales européennes et mondiales	LE BRIS Mariannick
Thématiques : - environnement : ✓ économie circulaire, ✓ détachement des travailleurs, ✓ eau. Zone géographique suivie : - Europe (Euromed, UPM) : climat, objectifs développement durable, femmes. Institutions suivies : - Comité Économique et Social Européen (CESE) ; - Conseil national de l'Industrie (CNI).	LE NOUAIL-MARLIERE AN

Thématiques : • section « Marché unique, production et consommation » (INT) ; • section « Emploi, affaires sociales, citoyenneté » (SOC) ; • comité de pilotage stratégie UE Europe 2020 ; • observatoire du Marché du Travail (OMT) ; • CESE. Institutions suivies : • commission européenne ; • conseil européen ; • conseil de l'Union européenne ; • parlement européen.	MEYNENT Denis
Thématiques : • questions économiques internationales (paradis fiscaux, accords de libre échange...) ; • mondialisation et justice sociale. Zones géographiques suivies : • Afrique sub-saharienne, Océan indien ; • Réunion, Mayotte. Institutions suivies : • CSI et CES (pour les réseaux économie) ; • CSI Afrique ; • OCDE ; • TUAC ; • ONG sur les thèmes Paradis-Fiscaux, TTF, firmes multinationales ; • CRID ; • Altersummit ; • forums sociaux.	MORIAMEZ Matthieu
Thématiques : • coopération au développement ; • mondialisation et coopération syndicale internationale ; • climat ; • développement durable. Zones géographiques suivies : • Amériques (Nord et Sud) ; • Guadeloupe, Martinique, Guyane et St Pierre et Miquelon. Institutions suivies : • AFD (Amérique centrale et latine) ; • MAE (Objectifs de développement durable & climat) ; • CES (Activités sur l'Amérique centrale et latine) ; • CSI (Réseau coopération syndicale au développement, solidarité Amérique centrale et latine) ; • CSA (institutionnel, réseau de coopération régionale au développement) ; • COP (conférences climat) ; • Collectif DHD CGT ; • CESE français (développement durable & climat).	NAILLOD Marie-Christine
Thématiques : • relations bilatérales en Europe. Zone géographique suivie : • Europe, Balkans . Institutions suivies : • organisations syndicales en Europe ; • CES ; • CSI sur les questions européennes ; • OIT sur les questions européennes.	SCHNITZER-BAMBI Joëlle

Thématiques : • financements nationaux et européens ; • financements décentralisés de l'UE auprès des états membres ; • appels à projets et appels à propositions de l'UE ; • aide au montage des dossiers et à la gestion des financements obtenus ; • aide à la conduite des projets remportés pour la Confédération et les organisations de la CGT. Zones géographiques suivies : • Union européenne (via les projets) ; • international (via les projets). Institutions suivies : • UE (DG concernées par les projets) ; • CES pour le soutien aux projets déposés ; • AFETI ; • Instances du FSE en France (DGEFP, Direccte Ile de France, Direcctes de régions si nécessaire) ; • Agence Française du Développement (AFD) ; • autres bailleurs éventuels.	TRETIAKOVA Renata
Thématiques : • droit international ; • migrations internationales ; • politiques de voisinage de l'Union européenne. Zones géographiques suivies : • sud de la Méditerranée ; • Proche et Moyen Orient. Institutions suivies : • Plateforme DESC ; • ICTUR ; • CES et CSI (pour les réseaux Migrations et Monde Arabe) ; • Euromed ; • ONG de défense des droits de l'homme et/ou des migrants ; • Conférence Internationale du Travail ; • OCDE/PCN de l'OCDE.	YILDIRIM Ozlem
Assistante de direction de l'Espace International Assistante de direction de Bernard Thibault	BAVARD Stéphanie
Secrétaire de direction de l'Espace International	BREGERE Nicole

À voir, à lire

Documentaire, Harold Crooks : «Le prix à payer»

Une enquête sur les paradis fiscaux et les pratiques des firmes multinationales pour ne pas payer d'impôts montre les circuits et met en avant ces paradis (City de Londres, îles anglo-normandes, îles des Caraïbes, Luxembourg etc.). Des militants, des économistes, des représentants de l'OCDE et des acteurs de la financiarisation de l'économie décryptent le système. Elle revient sur l'histoire et le rôle « décisif du Royaume-Uni dans la mise en place et le maintien des paradis fiscaux, ses anciennes colonies pour la plupart ». Le réalisateur fait œuvre de pédagogie en expliquant et faisant s'exprimer les acteurs directs actuels ou plus anciens de l'évasion fiscale.

